

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

n°22 – janvier 2017



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Mail : sapf.francophonie@gmail.com - SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association n°W561002278 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

PEUT-ON ESPERER REFAIRE LE MONDE ?

Les poètes sont à la fois les premiers qui devraient conduire les esprits vers la beauté et l'amour fraternel, et à avouer en quasi-permanence leur incapacité à le faire, souvent dans un climat de pessimisme et de tristesse.

Certes, le besoin d'écrire peut naître spontanément en l'état de mélancolie ou de désespoir intense. Le poème devient alors un remède idéal, soit en combattant le mal par le mal (dramatisation du sujet – sorte d'exutoire), soit en s'enfuyant dans un univers opposé, où n'existent que joie et espérance. La deuxième solution nous semble plus favorable pour l'équilibre de l'esprit. Mais qu'importe s'il atteint le sublime !

Le poème peut également être conçu en période d'accalmie, voire de bonheur. Car la poésie doit traduire la vie dans ce qu'elle a de plus charmant, d'agréable, voire de risible.

Si la comédie, à certaines époques, a pu sembler un art mineur par rapport à la tragédie, il ne faut pas emboîter le pas en ce qui concerne la poésie, qui a sa vocation propre d'émouvoir en peu de mots, de dynamiser le lecteur en l'orientant vers de nobles horizons, tels ces couchants sur la mer immense, qui donnent un sentiment de grandeur...

En adoptant résolument la voie la plus ensoleillée du monde, les poètes arriveront peut-être à transformer la fatalité en une douce renaissance des valeurs salvatrices. Si la philosophie tente de conduire au mieux vivre par l'exploration de la connaissance, la poésie apporte ses bienfaits par la transmission de l'expérience sensible, grâce à l'exercice d'un travail raffiné sur le sens multiple des mots.



A vos plumes, chers poètes, et montrez que refaire le monde ne dépend que de vous ! Permettez-lui d'espérer en découvrant vos propres talents enfouis, qu'il suffit de vouloir lui offrir.

La renaissance poétique reste notre objectif permanent. Chaque poète doit se considérer comme un maillon fondamental de cette chaîne imaginaire, pour assurer la défense de notre humanité.

Jean-Charles Dorge
Président de la SAPF

Jean-Charles Dorge s'est rendu à Manchester en juillet 2016 à l'occasion des rencontres Science et Poésie lors du Salon ESOF (EuroScience Open Forum). Compte-rendu dans le Florilège 2017.

BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2017 à tous les membres de la SAPF et à leur famille !

Nos **Rencontres poétiques annuelles** auront encore lieu à Vesdun (Cher) cette année, probablement les 24-25 juin 2017. Réservez ces dates ! Confirmation dans notre prochain bulletin d'avril et sur le site. En 2018, nous les préparons déjà... Elles se dérouleront, sous toutes réserves, à Cabourg (Calvados).

Notre Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 25 novembre 2016 à 17h30, dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS. Les membres à jour de leur cotisation 2016 pourront demander par courriel à recevoir la version numérisée du procès-verbal. Elle fut suivie de la **REMISE DES PRIX 2016 à 18h30** (Poètes, lauréats et amis y étaient tous conviés) avec récitation des poèmes primés et de quelques autres, puis d'une scène ouverte et d'un pot de l'amitié. Merci à tous ceux qui nous ont fait la joie de leur présence et à ceux qui ont envoyé leur pouvoir !

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2017

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Six prix seront décernés.

- Le prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et les auteurs de poésie ou de contes pour enfants.
- Le prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés.
- Le prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- **Nouveau !** - Le prix du *Haïku* (adaptation française libre)

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2017

ARTICLE 2 : Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de trois lettres et trois chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

ARTICLE 5 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 6 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 7 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

www.poetes-francophonie.com

. Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une grande pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur 250 gr).



FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2017

Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 60 ans, le club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, qui l'avait aidé durant les dernières années et qu'il devait désigner quelques jours avant son décès, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes depuis 2008. Le FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES, désormais perpétué par la SAPF, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2016, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2017 (pour une parution vers le 05 décembre 2017). Il suffit de se conformer à la règle de 30 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes). Joindre une nouvelle photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.
Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**raier mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour**exemplaire(s)**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom:	Prénom:
Pseudonyme: (Ecrivain)	Date de naissance:/...../.....
	Lieu de naissance:
Adresse:	Tel:
.....	E-mail:

Merci d'adresser vos textes PAR COURRIEL* en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (*) Version numérisée en Times New Roman ou Calibri, taille 12. Joindre votre NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE actualisée et votre PHOTO d'identité, même ancienne

Accord pour publication : OUI NON (y compris sur le site :)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2017

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- **1** Exemplaire me donnant droit à une page, soit **50 €**
- **2** Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit **100 €**
- **3** Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit **145 €**
- **4** Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit **190 €**

A partir de 5 EXEMPLAIRES, le prix de la page a été fixé à 40 €euros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit **€ + 25 € / Étudiants 18 €** (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire) de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**

- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :
IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.

N.B. Pour les correspondants de l'ETRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement.

Date et Signature

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.

La S.A.P.F. peut **éditer** vos ouvrages, poèmes, nouvelles ou romans dans une collection de qualité. Pour tout conseil, devis ou commande, la S.A.P.F. a recours à des professionnels de l'édition, aujourd'hui à la retraite et dont les compétences sont souvent importantes dans un domaine où parfois on s'improvise un peu trop vite éditeur, sans une réelle qualification. Devis pour tous travaux d'éditions personnalisés. **VOIR SUR NOTRE SITE !**

Bulletin d'adhésion (ou de renouvellement) à l'ASSOCIATION



(Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....
Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....
Profession/statut..... Situation familiale
Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....
.....
Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....
.....

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....
Objet tel que précisé dans les statuts :
Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....
Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....
.....
(Contact).....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)
(mentions complémentaires)..... Lieu-dit
Code postal..... Ville..... Pays.....
Adresse E-mail : @
TEL. Travail TEL. Domicile
Fax..... Portable.

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :
(Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :
.....

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... et M... ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ Cachet pour une association)

Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque*** de cotisation annuelle : **25 € / Étudiants : 18 € / Bienfaiteur : 50 € et plus**** à l'ordre de « SAPF ».

(*) Ou par virement **bancaire (nous prévenir par courriel), à la SAPF :**
IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 / BIC = CMCIFR2A.

(**) Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON